

Loïc DUSSEAU cours 1984

Extrait du bulletin de mars 2004

Loïc DUSSEAU (c. 1984)

« La fonction de l'avocat est pénible, laborieuse, et suppose dans celui qui l'exerce un riche fonds et de grandes ressources »

La Bruyère

Le 11 février 2004, alors que nos députés débattaient, en première lecture, de la mise en œuvre de la Loi PERBEN II, le Président de l'Union des jeunes avocats de France, devant micros et caméras de la presse nationale, déposait sur les marches du Palais Bourbon une gerbe de fleurs à la « défunte présomption d'innocence ». Entouré de confrères en robe, ce porteur de la contestation de la quasi-totalité de la profession, n'était autre que notre ancien élève, Loïc DUSSEAU, du cours 1984. La situation était assez inédite et surprenante pour mériter d'occuper nos petits écrans, lors des différents journaux télévisés de la journée. A un échelon beaucoup plus modeste, elle ne pouvait manquer de nous « interpeller » également et, sans vouloir prendre parti sur le fond du problème, en témoin amical - mais objectif - nous avons voulu en savoir plus.

Loïc nous a reçu dans son havre de paix situé au bord de la Mayenne, l'ancien presbytère de Chambellay ; il s'y retire, avec son épouse, Blandine, et leurs deux petites filles, Hermine et Bettina, aussi souvent que le lui permettent ses responsabilités d'avocat et, depuis cette année, son engagement à la tête d'un des plus puissants syndicats de la profession.

Bien entendu nous commençons par évoquer Cambrée où il n'est arrivé, après une scolarité segréenne, qu'en Troisième, avec son frère Franck, rejoints ensuite par leur sœur Anne. Leurs parents avaient beau habiter Chambellay, ils y furent pensionnaires et, paradoxalement, des pensionnaires heureux, considérant, avec certes le recul du temps, que la vie de l'internat était épanouissante dans la mesure où elle permettait d'enfreindre des règles strictes pour mieux en mesurer la portée. Une manière comme une autre de trouver une application à cette réflexion



de Joseph de MAISTRE : « Tout ce qui gêne l'homme le fortifie ... ». De fait, Loïc se souvient de l'eau froide de la toilette du matin, des grands dortoirs où s'alignent jusqu'à cinquante lits, théâtres de mémorables chahuts, il faut attendre la Terminale pour disposer d'une chambre individuelle ! ; une seule douche par semaine, ce qui lui vaudra de mener une manifestation ... (déjà !) sous les cloîtres pour obtenir une augmentation du nombre hebdomadaire de ces ablutions, aujourd'hui bien banales, et d'obtenir gain de cause auprès de Gérard GENDRY, le Directeur d'alors.

Ce qui compte à ses yeux, outre la qualité de l'enseignement reçu, c'est aussi et surtout la richesse des amitiés nouées durant ces quatre années et qui ont perduré pendant les années étudiantes jusqu'à aujourd'hui, certaines l'ayant entraîné même sur la voie conduisant au métier qu'il devait exercer. Il me cite Loïck LEBRUN, Hervé MOYSAN, Gérald HEYBERGER, et ... Pascal OBISPO, venu de Rennes et qui ne passera que son année de Terminale à Cambrée. Ils se retrouveront dans la cité bretonne, Loïc en tac, Pascal sous les drapeaux, et leurs itinéraires respectifs se croiseront souvent, notamment au fur et à mesure que se développera la carrière du chanteur compositeur ; celui-ci invitera ses condisciples à des concerts, des remises de disque d'or et participera même à leurs dix ans de sortie de cours, au collège, à quelques jours de son passage, en vedette, dans la célèbre émission de TF1, « Sacrée Soirée ».

Une fois bachelier en Sciences Économiques, notre ami s'inscrit dans la même spécialité à l'université rennaise. Après les rigueurs du régime combréen, il respire à pleins poumons le grand air de la liberté «< estudiantine » au point même de perdre de vue les épreuves à franchir, d'autant plus qu'allergique aux mathématiques, il est victime d'un phénomène de rejet à l'égard des statistiques. Il pense alors trouver sa voie en préparation H.E.C. à Brest. Nouvelle erreur d'orientation corrigée, cette fois, avec une inscription en Droit, à l'Université angevine de Belle-Beille, en 1986. Il y retrouvera certains de ses anciens compagnons combréens et il franchira désormais, avec succès, toutes les étapes du cursus traditionnel, DEUG, Licence, Maîtrise de Droit

des affaires avec mention. Parallèlement il s'engage dans l'ADDA, Association, Dynamisme, Droit, Angers, au titre très explicite dont, au bout d'un an, il assurera, là aussi, la présidence.

C'est d'ailleurs dans le cadre de cette association que pour animer débats et prononcer des conférences, il va faire appel à des personnalités reconnues, ou en passe de l'être, comme Hervé de CHARETTE, à l'époque ministre de la fonction publique et bientôt élu député de Maine et Loire, nous sommes en 1988 ; c'est son condisciple Gérald HEYBERGER qui lui fait rencontrer le Président des clubs Perspectives et Réalités, excellente école de formation à la Politique pour notre étudiant. Il invite également une grande figure qui, selon son expression, fait « éclater », la fac de Droit, en la personne de VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Surtout il demande à des personnalités de l'« Avocature » comme Me VERGES et Me SOULEZ-LARIVIERE de venir témoigner de leur métier, de leurs combats, pour le second en particulier, en faveur d'une réforme en profondeur du système pénal français. Et, à leur contact, à lire leurs livres, sa vocation prend forme : lui aussi revêtira la robe noire du défenseur. En 1990, non sans avoir déjà commencé à travailler pour des avocats angevins, il se présente au concours d'entrée du Centre de Formation Professionnelle des Avocats (CFPA) ; l'épreuve est passée sans problème et il « monte » à Paris pour suivre un 3^e cycle à la Sorbonne. Il est désormais sûr de lui-même, de son choix professionnel qui comble à la fois son goût de l'Histoire des Hommes et des Idées, son intérêt, survenu assez tardivement selon lui, pour le sens et la force des mots, autrement dit l'éloquence, et bien entendu une disposition profonde, quasi instinctive, à se mettre au service d'autrui.

Si l'on peut penser que ces « ingrédients » sont indispensables à la formation d'un avocat, ils risquent d'être inopérants sans leur synthèse harmonieuse provoquée par des modèles qui jouent alors le rôle de catalyseurs. Ce sera le cas des deux ténors du barreau que nous venons de citer, plus particulièrement Me SOULEZ-LARIVIERE. Chez ce dernier, en septembre 1991, il commencera par faire un stage puis, après avoir obtenu son CAPA, en novembre, et prêté serment en décembre, devant la cour d'appel de Versailles, il se verra offrir son premier poste d'avocat collaborateur et ils travailleront ensemble jusqu'en septembre 1998, ce qui reste pour lui une formidable expérience ; autant dire que c'est chez lui qu'il apprendra vraiment son métier. Durant ces sept années, en effet, il se verra confier, à ses côtés, des « affaires » importantes et souvent médiatisées, comme la défense du mercenaire Bob DENARD, accusé d'avoir fomenté un coup d'État au Bénin, en 1977, et assassiné le Président Abdallah des Comores, en 1989 ; dans le premier cas, il écoperait de cinq ans de prison avec sursis et il sera acquitté dans le second. Il découvrira, en pratique, différents champs d'intervention comme le Droit pénal, le Droit social ou du travail, le Droit de la Presse en défendant notamment Claire CHAZAL, victime des paparazzi dans sa vie privée. Il interviendra encore, par exemple, dans le drame de Furiani, en Haute Corse, près de Bastia où, lors de la demi-finale de la coupe de France de football (Marseille-Bastia), l'effondrement d'une tribune provisoire fut à l'origine de 17 morts et de plus de 2 200 blessés.

En septembre 1998, Loïc DUSSEAU décide de voler de ses propres ailes et de fonder, toujours à Paris, sa propre structure en association avec Me Pierre GONSARD. Leur cabinet, généraliste en Droit des affaires, compte aujourd'hui 7 avocats, dont 5 collaborateurs, ainsi que 3 assistantes juridiques et, outre les secteurs définis ci-dessus, il prend plus particulièrement en charge le contentieux et les affaires de Droit Pénal concernant les PME et PMI mais aussi quelques dossiers plus « sensibles ». Comme on peut sans peine le deviner, Loïc, grâce à un partage efficace du travail entre ses différents associés et collaborateurs, va prendre le temps de se consacrer à d'autres activités qui élargissent, en quelque sorte, son champ d'action professionnel. Je ferai un sort rapide à un engagement politique qui l'a conduit à siéger dans diverses instances départementales ou nationales, et, sur le terrain, à être élu au conseil municipal de Champbellay, de 1995 à 2001, ou à figurer, en 1998, en position non éligible, sur la liste emmenée par le maire de St Florent-le-Vieil aux élections régionales. Pour l'instant, il ne souhaite pas exercer d'autres mandats de cette nature afin de mieux se consacrer à la défense du métier d'avocat et au développement de son Cabinet. Mais pour un avenir plus ou moins proche, il ne s'interdit rien. Dès ses premiers pas dans la profession, Loïc s'est inscrit à l'Union des Jeunes Avocats (UJA) de Paris dont il animera la Commission Pénale de 1998 à 2001, avant d'être élu au Bureau. Il s'agit là d'une organisation à la fois associative et syndicale, apolitique, qui a vocation à représenter les avocats de moins de 40 ans, soit plus de 50% du Barreau de la capitale qui ne compte pas moins de 18 000 avocats sur 40 000 en France. Son objectif est d'accompagner ses

membres pendant les 15 premières années de l'exercice de leur métier, en les aidant dans de nombreux domaines, de la collaboration à l'installation. Interlocuteur de poids auprès des Pouvoirs publics - elle remporte la première place dans les élections professionnelles (notons que les deux derniers Bâtonniers du Barreau de Paris étaient issus de ses rangs) - l'association est reçue régulièrement à la Chancellerie, à l'Assemblée Nationale ou au Sénat pour être consultée sur tout nouveau projet de Loi concernant la Justice. Ce fut d'ailleurs le cas- mais sans grand succès semble-t-il ! - pour la Loi PERBEN II. Disposant d'un local permanent au Palais de Justice de Paris, délégataire de l'Ordre des Avocats pour gérer les offres et demandes de collaborations libérales, l'UJA est administrée par une Commission permanente de 45 membres élus dont est issu un Bureau que notre ami préside depuis juin 2003. Mais, selon une sage disposition des statuts de l'organisation, il devra, impérativement, laisser son siège au 1^{er} juillet 2004. Assurément, notre homme ne se fera pas prier car la fonction, passionnante, lui a dévoré les deux tiers de son activité. Avant de se retirer il devra organiser, en mai prochain et à Paris, le 60^{ème} congrès de la Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats (FNUJA) qui regroupe les 11 0 UJA de France, gros travail qui succède à une bataille sans merci contre certains effets qu'il juge- et il n'est pas le seul ! - pervers de la Loi qui porte le nom de l'actuel Garde des Sceaux. Et nous voilà ramené à la case départ et à l'action symbolique devant l'Assemblée Nationale ! Pourquoi diable une telle mobilisation contre des textes appelés pourtant à aider la police à mieux lutter contre le grand banditisme ? Sans remettre en cause l'orientation générale du projet de Loi, Loïc explique calmement que certaines dispositions envisagées : allongement de la garde à vue de deux à quatre jours, le report de l'intervention de l'avocat à la 48^e heure, voire à la 72^e heure, l'autorisation d'intercepter et d'enregistrer les correspondances électroniques, de prendre des images au domicile ou dans les voitures privées, à l'insu de l'occupant, même avec l'accord d'un magistrat et dans le cadre de la criminalité organisée, par ailleurs définie de façon trop large et floue, tout cet ensemble conduit à accroître considérablement les pouvoirs de la police judiciaire au détriment des garanties traditionnelles des libertés individuelles et du rôle de l'avocat.

Et pour notre ami rien ne peut justifier un risque, si minime soit-il, de remise en cause des droits de la défense, me rappelant au passage que l'avocat est là pour faire innocenter les victimes d'erreur judiciaire, pour que les coupables soient punis de la manière la plus équitable possible et que ne soient jamais oubliés les droits des victimes. Belle définition, en fin de compte, d'un métier qu'il se plaît à considérer, à l'instar de VOLTAIRE, comme le plus beau du monde ! Et ainsi entre le gamin qui franchissait, pour la première fois, le perron du collège en 1980 et l'homme jeune (âgé de 37 ans) qui, en 2004, au pied de la Représentation Nationale, conteste avec sérieux et panache son ministre, le parcours semble exemplaire par sa cohérence, et animé d'une grande ambition au service d'autrui. Comment ne pas penser à ce vers d'Eluard : « *La foule immense où l'homme est un ami !* », et, à l'adolescent d'autrefois qui persiste quelque part en lui, nous avons envie de souhaiter, pastichant l'auteur des Nourritures terrestres, qu'il continue à suivre sa pente mais en montant... toujours plus haut !



Michel LEROY

Extrait de la Lettre de Liaison de mai 2009

Avec une association, Loïc Dusseau veut faire vivre l'histoire de Chambellay

Loïc Dusseau (c. 1984) est le frère d'Anne Bernardin (c. 1990)
Article et photo du Courrier de l'Ouest du 3 janvier 2008

Loïc Dusseau, avocat à Paris, a choisi de vivre dans le village de son enfance : Chambellay. Il y a installé sa famille, Blandine, son épouse, et leurs trois filles, dans une demeure chargée d'histoire puisqu'il s'agit de l'ancien presbytère jouxtant l'église.

Depuis près de dix ans, Loïc Dusseau rassemble des éléments pour écrire un livre sur l'histoire du village de Chambellay où de nombreuses personnalités ont séjourné. Entre le XIII^e et le XVII^e siècle, les Montalais furent

influents jusqu'à la cour du roi. Au XIXe, il y eut aussi Auguste d'Andigné, maire, président du Conseil général et député. Il a vécu aux Halliers et donna son nom à la chapelle d'Andigné, près de l'école neuve. Le peintre Prosper Barbot a laissé des paysages du village qu'il semblait affectionner tout particulièrement. Et puis, en avançant dans le temps, le village s'est métamorphosé avec une nouvelle église en 1858, la précédente avait souffert d'un incendie et devenait trop petite pour une population en plein essor... Plus de 850 habitants !

Le jeune avocat est intarissable, trouvant un lien entre les uns et les autres. L'un était le gendre de la compagne de Frantz Liszt, la petite fille de Prosper Barbot épousa Georges Le Châtelier, architecte du Verger où Loïc a vécu son enfance.

Avec un groupe d'amis du village, il vient de fonder une association pour faire revivre cette histoire. « *L'avenir ne saurait se vivre sans la mémoire du passé* », souligne-t-il. L'association aura pour mission de rassembler, conserver et diffuser tous les éléments relatifs à l'histoire locale. Ce groupe travaillera également à sauvegarder le patrimoine architectural et artistique local. Loïc Dusseau est heureux de se lancer dans cette aventure car il est persuadé qu'il est important d'être « *fier de son lieu de vie et d'avoir envie de contribuer à la poursuite de son histoire* ».